

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 30 (2003)
Heft: 1

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Défendez vos intérêts!

Vous, Suissesses et Suisses de l'étranger, êtes une force politique importante. Votre participation active aux prises de décision de l'Etat est indispensable. En prenant part aux votations suisses vous défendez vos propres intérêts. En effet, de nombreux objets soumis au vote vous concernent directement. Citons notamment la sécurité sociale ou encore la place de notre pays dans l'Europe et le monde.

Le Conseil des Suisses de l'étranger a décidé de lancer une campagne dont le but est d'augmenter substantiellement le nombre de 82 700 électeurs inscrits que l'on compte aujourd'hui parmi les compatriotes à l'étranger. Cela correspond à quelque 18,2 pour cent des personnes autorisées à voter. Vous pouvez faire mieux! Et ensemble nous pouvons augmenter le poids politique de la Cinquième Suisse.

Vous n'êtes pas des citoyens de seconde classe. Moi-même ancien Suisse de l'étranger, je me suis, en tant que conseiller national, personnellement beaucoup engagé afin que vous puissiez voter depuis l'étranger. Une motion de ma part a abouti, le 1^{er} juillet 1992, conférant à la Cinquième Suisse le droit de vote par correspondance sur le plan fédéral depuis l'étranger. Chaque voix compte et vous devez faire profiter notre pays de votre expérience enrichissante hors de nos frontières. Alors, saisissez l'occasion et exercez vos droits politiques dès maintenant! Il ne vous faudra guère plus de cinq minutes et un timbre.

Georg Stucky
Président de l'Organisation des Suisses
de l'étranger

Requête pour l'exercice du droit de vote pour les expatriés

Remplir en caractères d'imprimerie et d'envoyer à votre représentation (ambassade ou consulat).

Destinataire

A la représentation suisse à

Expéditeur

Nom

Prénom(s)

Nom de jeune fille

Adresse exacte à l'étranger

Date de naissance

Lieu de naissance

Etat civil

depuis

Commune(s) d'origine

Canton(s) d'origine

Nom/prénom du père

Nom/prénom de la mère

Je désire, conformément à la loi fédérale du 19 septembre 1975 et à l'ordonnance du 16 octobre 1991 sur les droits politiques des Suisses de l'étranger, exercer mes droits politiques en matière fédérale et signer au plan fédéral des initiatives populaires et des demandes de référendum.

Je choisis comme commune de vote:

Code postal/lieu

Canton

* parce que je possède le droit de cité de cette commune

* parce que j'y ai habité de 19..... à

(* biffer ce qui ne convient pas)

Langue choisie pour le matériel de vote:

allemand

français

italien

Lieu/date

Signature

